



PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Représentation féminine : quel bilan dans les mandats étatiques ?

La République et Canton du Jura compte plusieurs entités étatiques ou paraétatiques dirigées par des conseils d'administration, conseils de fondation, etc., dont la nomination est en partie ou en totalité de la responsabilité de l'Etat. De même, l'Etat délègue plusieurs personnes dans différents organes afin de défendre ses intérêts.

Si plusieurs institutions sont connues des Jurassiennes et Jurassiens (Hôpital du Jura, FRIJ ou encore ECA Jura), il est difficile d'avoir une vue d'ensemble des différents mandats confiés.

Une telle transparence paraît souhaitable notamment afin de déterminer si l'Etat se rapproche de la parité entre hommes et femmes dans les instances dans lesquelles il a une influence. Il serait en effet surprenant qu'en 2018, le pourcentage de femmes représentant les intérêts de l'Etat ou de différentes institutions publiques ne soit pas proche dans la parité.

Aussi, le Gouvernement jurassien peut-il répondre aux questions suivantes :

- 1) **Quelles sont les institutions publiques pour lesquelles l'Etat nomme des représentant-e-s ou l'ensemble du conseil (d'administration, de fondation, etc.) ?**
- 2) **Quel est le pourcentage de femmes occupant un mandat dont la compétence de nomination revient à l'Etat pour chacune de ces institutions publiques ?**
- 3) **Quel le pourcentage de femmes occupant une fonction de présidente des différentes institutions publiques ?**
- 4) **De manière générale, quelle est l'appréciation du Gouvernement quant à la représentativité des femmes au sein des différentes institutions publiques ?**

D'avance nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Le responsable :

Loïc Dobler

Delémont, le 28 mars 2018